

DISCOURS DE MONSIEUR SALAHEDDINE MEZOUAR,
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DEVANT LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE
FINANCES POUR L'ANNEE 2011

*
* *

Au Nom de Dieu, Clément et Miséricordieux

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

J'ai l'honneur de me présenter devant votre Honorable Assemblée pour vous exposer les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2011 qui constitue le quatrième projet de budget soumis par le Gouvernement au cours de la présente législature.

Cet exposé est scindé en deux parties : la première partie sera consacrée à l'analyse de l'évolution de l'économie nationale au cours des trois dernières années, c'est-à-dire depuis l'apparition des premiers signes de la crise mondiale afin de nous permettre d'appréhender les performances de notre économie à l'ombre de cette conjoncture exceptionnelle, alors que la deuxième partie sera consacrée à l'exposé de nos prévisions concernant les développements attendus pour l'année prochaine ainsi que des orientations adoptées et des mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre du projet de Loi de Finances pour l'année 2011.

Le projet de Loi de Finances qui vous est soumis et qui vise à conforter nos acquis dans les différents domaines et à répondre aux défis de la présente étape compte tenu des mutations attendues sur les plans régional et international a été élaboré conformément aux lignes de force qui président à la politique générale de notre pays et qui puisent leur source dans les Hautes Orientations Royales telles qu'elles découlent des Discours prononcés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste à diverses occasions, notamment les deux derniers Discours, à savoir le Discours du Trône et le Discours d'ouverture de la présente session législative.

Le présent projet est également établi conformément aux dispositions de la déclaration gouvernementale présentée par Monsieur le Premier Ministre devant le Parlement au début la législature actuelle et sur la base de laquelle le Gouvernement a pu bénéficier de la confiance des représentants de la Nation, outre la déclaration de bilan à mi-parcours présentée il y a quelques mois.

Le présent projet intervient aussi dans un contexte non exempt de complexités et de développements inédits, voire exceptionnels qui ont impacté négativement la marche de l'économie mondiale et jeté leur ombre sur les perspectives de sa croissance en dépit des signes avant coureurs d'une reprise qui se manifeste sous des formes et à des degrés divers dans la plupart des pays.

S'il est impératif de suivre de près ces développements dans leur dimension conjoncturelle et dans leurs conséquences structurelles, ceci ne doit pas nous masquer les acquis réalisés par le peuple marocain dans toutes ses composantes sur la voie de l'unité, du développement et de la démocratie sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, ce qui ne fait que renforcer sa détermination à poursuivre la mobilisation nationale pour traduire dans les faits les orientations fondamentales de notre pays, orientations qui jouissent d'une unanimité nationale peu commune.

Nous sommes fiers des apports du peuple marocain, de son dévouement et de sa mobilisation permanente pour consolider son unité territoriale, fiers de son consensus autour de l'initiative courageuse d'autonomie innovée par Sa Majesté le Roi en tant que solution politique définitive de l'affaire du Sahara marocain, initiative qui a bénéficié d'un soutien de poids de la communauté internationale face à la logique du séparatisme et de l'obstination prônée en dénégation des droits historiques du peuple marocain et à contrecourant des attentes des peuples de la région en faveur de l'unité et de la démocratie.

Ainsi se confirme le fait que le projet sociétal édifié par les marocains et qui constitue une expérience pionnière dans la région, procède d'un choix historique qui a toujours associé unité, démocratie et droits de l'homme. Aussi, la poursuite des efforts menés pour la consolidation et l'enrichissement des institutions démocratiques, parallèlement au combat sur tous les fronts pour la défense de l'intégrité territoriale, se nourrit-elle de cette même logique et fournit une profondeur stratégique propre à assurer le succès des chantiers du développement, de l'unité et de la diversité.

Il apparaît ainsi concrètement que l'option démocratique est une option nationale qui ne cesse de se consolider et de se renforcer grâce aux acquis historiques réalisés sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, avec toutes ses implications au niveau de l'élargissement permanent des espaces de liberté individuelle et collective, de l'enrichissement constant de l'édifice institutionnel du pays et de l'amélioration des performances des différentes entités démocratiques, chacune dans son domaine de compétence tel que défini par la Constitution.

Cet édifice s'est enrichi récemment par la promulgation des décrets d'application concernant le Conseil Economique et Social dont la composition sera bientôt parachevée, ce qui est de nature à insuffler une nouvelle dynamique au processus de dialogue, de consultation et de partenariat pour le traitement des grandes questions de développement concernant notre pays.

Sur la voie de la consolidation des règles de la bonne gouvernance, il a été procédé à l'installation de la Commission Consultative de la Régionalisation afin de donner une impulsion décisive au chantier de la régionalisation appelé à introduire une mutation qualitative dans le mode de gouvernance territoriale, asseoir les fondements d'un édifice institutionnel avancé au service du développement démocratique du pays et conférer le maximum d'efficacité aux politiques publiques en matières de proximité et de partenariat.

Parallèlement, compte tenu du rôle primordial joué par une Justice intègre en tant que garant essentiel de l'Etat de droit, le Gouvernement s'attache, à la lumière des Hautes Orientations Royales, à poursuivre la réforme de ce secteur afin qu'il soit à la hauteur du nouveau concept d'une « Justice au service du citoyen » en réservant une importance particulière à la modernisation de ses structures, à la simplification et l'accélération de ses procédures et à son engagement à faire prévaloir la primauté de la loi.

Notre évaluation d'étape des progrès accomplis par notre pays sur la voie des réformes incite à l'optimisme, et ce d'autant plus que ces progrès l'ont été dans une conjoncture internationale marquée par les bouleversements profonds déclenchés par la crise financière et économique globale vécue par le monde depuis l'année 2008. Alors que les opérations de restructuration et les crises sectorielles ont provoqué

des bouleversements importants dans les systèmes productifs chez les pays développés, des dynamiques croissantes d'intégration et de compétition ont fait leur apparition pour dessiner une nouvelle cartographie de l'économie mondiale et a donné lieu à l'émergence d'une nouvelle géographie du développement où la position des pays émergents s'est renforcée au détriment des pôles traditionnels.

Ainsi, l'élaboration du projet de Loi de Finances s'est effectuée dans un contexte qui continue d'être marqué par un certain nombre de difficultés, car, malgré les améliorations enregistrées depuis le milieu de l'année dernière, l'économie mondiale souffre encore d'instabilité.

Si les prévisions font état de la poursuite de la reprise au cours des deux prochaines années, elles soulignent en même temps que la relance sera fragile et ne sera pas à l'abri de multiples risques. Il s'agit essentiellement de la crise de l'endettement et des finances publiques, de la fragilité du secteur financier, du fait que la relance escomptée n'est pas de nature à permettre des créations d'emplois en nombre suffisant pour résorber le chômage, outre la persistance de la volatilité des prix dans les marchés internationaux, qu'il s'agisse des produits énergétiques, des matières premières ou des taux de changes.

Aussi, s'il est prévu pour l'économie mondiale un taux de croissance de 4,8 % pour l'année en cours et de 4,2 % pour l'année prochaine, le taux de croissance des pays développés sera limité à 2,7 % en 2010 et à 2,2 % en 2011 au moment où les pays émergents et les pays en développement devraient continuer à enregistrer des taux de croissance importants de l'ordre de 7,1 % en 2010 et de 6,4 % en 2011.

Pour ce qui est de la Zone Euro qui constitue le partenaire commercial et financier essentiel de notre pays, les perspectives de croissance restent relativement modestes avec des taux ne dépassant pas 1,7 % pour l'année en cours et 1,5 % pour l'année prochaine. La conjoncture dans cette zone reste également marquée par de nombreuses contraintes liées fondamentalement aux programmes d'austérité mis en place dans le cadre des efforts menés par les pays de cette zone pour rétablir l'équilibre de leurs finances publiques et pour faire face à leur crise d'endettement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

L'acuité de ces risques incite à persévérer dans l'attitude de mobilisation et de vigilance et à faire preuve d'esprit d'initiative et de détermination pour consolider les acquis, renforcer la résilience de notre économie et acquérir ainsi une position avancée dans la nouvelle cartographie de l'économie mondiale.

Dans ce cadre, nous enregistrons avec satisfaction l'approche adoptée par notre pays en ce qui concerne la gestion de cette étape, approche basée sur la logique de l'anticipation et de la consultation en nous appuyant sur un nouveau mode d'observation et de suivi de l'évolution de la conjoncture et de prise des décisions appropriées pour y faire face.

Cette approche s'est fondée sur la primauté de la croissance en tant que garant de l'intégrité du tissu économique et des équilibres financiers et sociaux, en étant parfaitement confiants dans les potentialités et les capacités de notre pays et dans notre capacité à maîtriser la difficile équation consistant à concilier le soutien de la croissance et de l'emploi et la réalité de nos moyens.

Cette approche s'est également fondée sur la mesure précise de notre niveau de développement, du poids réel de chaque domaine et de chaque secteur dans notre économie et sur la définition objective et réaliste de nos points forts et de nos points faibles. Cette approche nous a permis de nous accrocher à l'option consistant à soutenir la croissance, à poursuivre avec conviction le processus de développement que nous avons adopté et à poursuivre le renforcement des leviers majeurs de notre modèle de développement.

Si la réalité immédiate des faits conforte la justesse de cette option, le Gouvernement reste ouvert à toutes les opinions et toutes les propositions pour assurer davantage d'efficacité dans la gestion de l'étape actuelle tout en restant en phase avec les objectifs stratégiques consistant à relever notre pays au rang des économies émergentes.

Il apparaît clairement que les structures de base de notre économie nationale ont pu conserver leur intégrité et leur stabilité dans le contexte de la crise financière et économique mondiale. Néanmoins, des impacts négatifs ont été enregistrés de façon naturelle et sans affolement ou exagération au niveau de certains secteurs étroitement

liés aux aléas de la conjoncture internationale, car une immunisation absolue contre les effets de la conjoncture internationale impliquerait que notre économie n'entretienne aucun rapport avec un monde régi par la globalisation.

Ainsi, les répercussions de la conjoncture mondiale sur notre économie se sont manifestées essentiellement par la contraction des investissements extérieurs, le reflux de la demande extérieure adressée au Maroc et l'aggravation des charges de la compensation pour le soutien des prix des produits de base en raison de la hausse des prix dans les marchés internationaux et la volatilité des marchés des changes.

Si l'année 2009 s'est achevée avec une détérioration des principales composantes de la balance des paiements, en revanche, l'année 2010 devrait se solder par une nette amélioration de ces composantes à l'exception des investissements étrangers, grâce à une reprise de la demande adressée au Maroc qui devrait enregistrer une hausse de 6,1 % au cours de cette année contre une baisse de 12 % l'année écoulée.

Les impacts de la conjoncture internationale n'ont pas empêché la persistance d'une situation économique et financière équilibrée qui a permis de consacrer 400 milliards de dirhams aux investissements publics entre 2008 et 2010 avec un doublement du volume annuel de ces investissements, passé de 84 milliards de dirhams en 2007 à 163 milliards de dirhams en 2010.

Les indicateurs confirmant la capacité de notre économie à faire face aux aléas de la conjoncture sont bien présents : notre pays a pu maintenir les objectifs stratégiques ayant fondé sa politique économique, financière et sociale, le Gouvernement a continué à s'engager dans la voie des choix stratégiques qui ont fait preuve de leur efficacité dans la résilience de notre tissu économique et social et dans la protection de notre stabilité financière. Ces choix consistent dans le lancement de grands projets structurants, la diversification des sources de la croissance, la consolidation des stratégies sectorielles et dans le soutien des secteurs sociaux et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens avec toutes les mesures conjoncturelles d'accompagnement nécessaires prises pour le soutien des entreprises touchées par la crise mondiale dans le cadre du Comité de Veille Stratégique et qui ont permis de préserver les emplois et le tissu productif national.

Par ailleurs, les données les plus récentes concernant la conjoncture économique nationale confirment la tendance haussière de l'évolution des secteurs économiques ayant souffert des effets de la crise mondiale.

Ainsi, les exportations marocaines de produits ont connu une reprise notable à fin Septembre 2010 puisqu'elles ont progressé globalement de 23 % ou de 11,2 % si l'on fait abstraction des exportations des phosphates et dérivés après une régression de 16 % au cours de la même période de l'année écoulée.

Ces développements confirment le regain de dynamisme des secteurs touchés par la conjoncture mondiale alors qu'en même temps, les autres secteurs, en particulier les secteurs moteurs de l'économie tels que le secteur financier et le secteur des services, ont continué sur leur lancée. Pour ce qui est des exportations des secteurs touchés par la crise, il convient de relever que les ventes des secteurs de l'automobile et des industries électroniques ont connu une hausse sensible s'élevant respectivement à 38,4 % et 22,1 % pour les neuf premiers mois de l'année en cours.

Ainsi, notre économie a réalisé au cours de ces trois années une croissance au taux de 4,8 % et, en même temps, le taux d'inflation n'a pas dépassé 2 %, le déficit budgétaire est resté dans la limite de 2 % du PIB, le taux d'endettement dans la limite de 49 % du PIB et le déficit du Compte Courant de la Balance des Paiements dans la limite de 4 % environ du PIB.

Je ne voudrais pas vous importuner par l'énumération de tous les indicateurs sectoriels qui confirment la tendance haussière de l'activité de ces secteurs dès lors qu'ils sont exposés en détail dans les documents remis à votre Honorable Assemblée. Il est toutefois utile d'en rappeler ne serait-ce que brièvement quelques-uns.

A titre d'exemples, le linéaire moyen de réalisation des autoroutes est passé à 160 km par an alors qu'il ne dépassait pas 40 km, ce qui a permis de faire passer la longueur totale du réseau national à 1096 km à fin Juillet 2010. Et c'est un lieu commun de dire que le réseau routier représente les veines qui irriguent l'économie nationale.

Dans le domaine des barrages, quatre grands ouvrages ont été réalisés à Settat, Chichaoua, Khénifra et Errachidia.

Après l'achèvement du complexe portuaire Tanger Med I et de la gare portuaire correspondante, il a été procédé au lancement de la réalisation du port Tanger Med II.

En matière de diversification des sources de croissance, l'économie nationale a été marquée par le rôle croissant du secteur tertiaire dont les performances se sont traduites par des effets positifs au niveau de l'emploi, étant donné que sa part dans l'emploi global est estimée à 36 % et à plus de 63 % en milieu urbain. Certaines de ses composantes telles que les nouvelles technologies et le secteur financier se sont développées de façon remarquable, leur contribution étant estimée à plus du quart de la valeur ajoutée au niveau national.

Globalement, on peut noter que le processus de diversification de l'économie marocaine a été caractérisé par la montée en puissance des performances du secteur tertiaire dont la contribution à la valeur ajoutée nationale est passée de 55,5% au cours de la période 2000-2004 à 56,3% au cours de la période 2005-2009, avec les conséquences positives de cette évolution sur l'emploi.

Cela signifie notamment que la capacité de résistance de l'économie nationale face aux développements de la crise financière et économique mondiale, puise l'un de ses ressorts dans cette mutation qualitative qui a modifié la structure de l'économie nationale sous l'effet des choix et des orientations qui ont sous-tendu les réformes structurelles et les politiques sectorielles dans un contexte macroéconomique assaini.

L'effort d'investissement de l'État tout au long des trois dernières années a contribué à l'accomplissement de ce changement qualitatif et a permis la poursuite des réformes sectorielles dans le cadre d'une nouvelle génération de stratégies sectorielles intégrées portant sur les différents domaines vitaux de l'activité économique de notre pays, tels que:

- le plan Maroc Vert, qui a bénéficié d'une enveloppe d'investissement estimée à 12,4 milliards de dirhams;
- la Stratégie de l'eau (19 milliards de dirhams);
- la Stratégie énergétique (27,4 milliards de dirhams);
- le Plan Halieutis pour la pêche maritime (829 millions de dirhams);
- le Pacte National pour l'Emergence Industrielle (1,3 milliard de dirhams);
- la Vision 2015 pour l'Artisanat (603 millions de dirhams);
- la Stratégie du Tourisme (2,1 milliards de dirhams);
- la Stratégie Maroc Numérique (2 milliards de dirhams).

Dans un contexte de lutte contre les effets d'une conjoncture mondiale perturbée, le Gouvernement a axé ses efforts sur le soutien de la croissance par le renforcement de la demande intérieure. Outre le développement de l'investissement, l'accent a été mis sur le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens à travers l'augmentation des salaires et la réduction de la pression fiscale sur le revenu.

Ces mesures ont eu un impact majeur, une enveloppe de 18,6 milliards de dirhams ayant été allouée à cet effet.

Ainsi, la masse salariale de la Fonction Publique est passée de 66,3 milliards de dirhams en 2007 à 80,4 milliards de dirhams en 2010 pour s'élever à plus de 86 milliards de dirhams l'année prochaine, soit une augmentation globale de 6,9%.

D'une façon générale, cette politique a permis de réaliser une augmentation importante du revenu moyen par habitant, estimée à 6,3% par an entre les années 2007 et 2010.

Outre l'impact positif de cet effort sur le niveau de vie des citoyens, le Gouvernement s'est attaché à renforcer davantage le pouvoir d'achat par l'injection de plus de 72 milliards de dirhams dans la Caisse de Compensation pour soutenir les prix des produits de base, tout en veillant à la maîtrise du taux d'inflation maintenu sous le seuil de 2%, ce qui constitue également un facteur efficace et essentiel de protection du pouvoir d'achat.

Ainsi, la consommation des ménages demeure la principale composante de la demande intérieure (58% du produit intérieur brut en prix courants) puisqu'elle connaîtra une hausse de 7,2% en 2010 après une augmentation de 4,7% en 2009.

Par ailleurs, les performances de l'économie nationale en matière de création d'emplois se sont améliorées avec la réduction du taux de chômage qui était de 10% environ en 2008 et qui s'est stabilisé à 8,2 % à fin Août de l'année en cours.

Dans le domaine social toujours, le secteur de l'enseignement a bénéficié d'un effort sans précédent, ce secteur étant considéré comme l'un des piliers majeurs du projet sociétal dans son ensemble. L'avenir est en effet tributaire de notre capacité à valoriser nos ressources humaines, ce qui passe nécessairement par la réforme de l'enseignement, sa mise en conformité avec nos options stratégiques et avec les exigences de notre ambition visant à occuper une position honorable dans un monde qui ne reconnaît que l'aptitude à relever les défis de la compétition.

Partant de cette conviction, le budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation a connu des augmentations importantes au cours des trois dernières années, avec des hausses d'environ 13% par an, pour atteindre 49 milliards de dirhams en 2010, soit une augmentation de plus de 15 milliards de dirhams par rapport à l'année 2007.

Cet effort a contribué à la mise en place des conditions appropriées pour mettre en œuvre le plan d'urgence pour la réforme du système éducatif dont l'un des résultats les plus importants à ce jour est constitué par le relèvement du taux de scolarisation passé à 94,9% au cours de l'année scolaire 2009-2010 pour la tranche d'âge 6 -11 ans.

Le secteur de la santé a bénéficié de la même attention, ce qui a permis une amélioration significative des indicateurs de santé et, en premier lieu, la réduction du nombre des décès maternels, passé à 132 cas pour 100 000 accouchements, contre 227 cas pour 100 000 accouchements en 2007.

Dans le même esprit, le secteur de l'habitat a connu un développement significatif avec la forte impulsion insufflée à l'habitat social, et l'accélération de la cadence des programmes d'éradication des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire.

A cet effet, il a été procédé à la mobilisation du foncier public afin d'élargir et de diversifier les offres de logement social en ligne avec le pouvoir d'achat des citoyens. En outre, des incitations fiscales ont été mises en place à travers l'institution d'une exonération totale en faveur du logement économique et du logement social. Par ailleurs, pour faciliter l'accès des ménages à revenu faible et irrégulier aux crédits bancaires, il a été procédé à la mise en place des fonds de garantie «FOGARIM» et «FOGALOGÉ» qui ont couvert au cours de cette période des prêts d'un montant global de près de 10 milliards de dirhams au profit de plus de 63.640 bénéficiaires.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a entamé la mise en œuvre de programmes de ciblage destinés aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables, à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la réduction de leurs coûts, dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale lancé dans une première phase dans la Région de Tadla Azilal au profit d'environ deux cent mille bénéficiaires dans l'attente de sa généralisation aux autres régions du Royaume, ce qui devrait porter à plus de 8,5 millions le nombre total des bénéficiaires de ce système.

Le Gouvernement s'est également attaché à lancer le programme TAYSSIR consistant à fournir un soutien financier direct en faveur des ménages démunis sous condition de scolarisation de leurs enfants. Le nombre des bénéficiaires de ce programme s'élève à 300.000 au titre de l'année scolaire 2009-2010. En outre, il a été procédé à la distribution de fournitures scolaires à 3,7 millions élèves dans le cadre de l'élargissement de la base des bénéficiaires de l'Initiative Royale visant à distribuer un million de cartables au profit des élèves nécessiteux, ainsi qu'à la distribution d'uniformes au profit de plus de 800.000 bénéficiaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, il a été procédé à la mise en œuvre de plus de 19.848 projets qui ont contribué à l'intégration, la mise à niveau ou l'augmentation du revenu de plus de 4,8 millions bénéficiaires dans les régions les plus pauvres, en particulier dans les zones rurales. L'enveloppe financière totale consacrée à cet effet s'est élevée à environ 4 milliards de dirhams sur la période 2008-2010.

Enfin, dans le cadre de l'intérêt porté au monde rural, le Gouvernement s'est attaché à la mise en oeuvre de politiques intégrées visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, le renforcement des infrastructures, l'élargissement de l'accès à l'électricité et à l'eau potable et le désenclavement. Les crédits alloués à cet effet se sont élevés à environ 50 milliards de dirhams sur la période 2008-2010.

Grâce à ces efforts, le taux d'accès du monde rural à l'eau potable devrait passer de 85% en 2007 à 91% en 2010, le taux d'électrification de 93% à 98% et le taux de désenclavement de 61% à 72% sur la même période.

Monsieur le Président
Mesdames les Honorables Représentantes
Messieurs les Honorables Représentants

Tous les efforts d'investissements déployés pour soutenir la croissance par le biais des grands chantiers, des réformes structurantes ainsi que des stratégies sectorielles, et les efforts parallèles déployés pour soutenir le pouvoir d'achat, encourager la consommation, relever le revenu par habitant et promouvoir les secteurs sociaux, l'ont été avec le souci de veiller à la préservation des équilibres économiques et financiers, ce qui a permis à notre pays de bénéficier d'une reconnaissance internationale de la résilience de notre économie, de notre stabilité financière et de l'efficacité de nos stratégies de développement, ce qui a été traduit par le relèvement du classement de notre pays à l'«investment grade».

Cette reconnaissance a favorisé le succès remporté par le Maroc dans l'émission d'obligations sur le marché financier international pour un montant d'un milliard d'Euros avec une maturité de 10 ans, consacrant ainsi la confiance croissante des investisseurs dans l'économie nationale, ainsi que l'attestent le taux d'intérêt obtenu ainsi que le volume élevé de l'offre présentée par les investisseurs et la qualité de ces derniers.

Monsieur le Président
Mesdames les Honorables Représentantes
Messieurs les Honorables Représentants

Le succès de notre pays dans la résorption des séquelles d'une conjoncture internationale exceptionnelle conforte notre confiance dans les choix opérés, autant qu'il contribue à renforcer notre détermination à passer à une autre phase plus avancée et plus efficace dans notre lutte contre les conséquences que j'ai évoquées auparavant et qui ont trait à la contraction des investissements étrangers, la non concordance des niveaux de l'épargne avec les besoins croissants des investissements demandés à notre système financier et la faiblesse du rythme de croissance de nos exportations.

En conséquence, les points d'appui adoptés dans la préparation du projet de Loi de Finances pour l'année 2011 résident dans le souci de redoubler d'efforts pour conforter les acquis enregistrés, ce qui implique le maintien du cap de l'approche suivie jusqu'à présent pour la consolidation de la résilience et la diversification de l'économie nationale, tout en veillant au renforcement de cette orientation par le biais de nouvelles mesures à même de permettre de mieux faire face aux impacts de la conjoncture internationale et en tenant compte du caractère limité des moyens disponibles dans un contexte international perturbé impliquant de notre part le maximum de vigilance et de prudence, notamment en raison de la situation qui prévaut dans la Zone Euro.

Toutefois, assurer le succès des démarches visant à conférer davantage d'efficacité à nos choix implique l'innovation de nouveaux moyens propres à permettre le maintien du rythme des investissements à travers le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale, la simplification des modalités de mobilisation des financements, en particulier les financements extérieurs, le soutien de l'épargne ainsi que d'autres dispositions permettant de faire face à l'instabilité de la demande extérieure par la diversification des débouchés à l'exportation et le renforcement du soutien des exportateurs pour les orienter vers les marchés prometteurs.

Le projet de Loi de Finances vise également à améliorer le climat des affaires et à prêter une attention particulière aux petites et moyennes entreprises afin de préserver le tissu productif et sa capacité à créer des opportunités d'emploi, conformément à une politique qui intègre les

objectifs de croissance et les impératifs d'une bonne répartition de ses fruits, en mettant l'accent sur les secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et la promotion du monde rural et des zones montagneuses.

À cette fin, le projet de Loi de Finances pour l'année à venir comporte un certain nombre de dispositions innovantes à travers lesquelles le Gouvernement s'efforce de créer des dispositifs destinés à ouvrir de nouvelles perspectives dans divers domaines.

Ainsi, concernant la mobilisation des financements et des investissements extérieurs, il sera procédé, après approbation des honorables représentants de la nation, à la mise en place d'un nouveau mécanisme de dimension stratégique : il s'agit de la création d'un Fonds qui sera alimenté par 50% des recettes provenant de l'ouverture du capital ou de la cession de parts du capital de nos établissements publics.

Le compte sera exclusivement dédié à jouer le rôle de levier pour attirer les investissements, en particulier les investissements étrangers, à travers la participation dans des projets relevant des secteurs prometteurs à forte valeur ajoutée pour accompagner les besoins croissants des stratégies sectorielles, ainsi que dans des projets contribuant au transfert de technologie et au soutien de l'emploi, des exportations et du développement régional.

Outre la nouvelle destination devant être prise par ces recettes exceptionnelles, le Gouvernement compte, à travers cette initiative, mettre en forme un nouveau concept de gestion des finances publiques consacrant l'indépendance du Budget Général de l'Etat vis-à-vis des recettes provenant des opérations de privatisation et d'ouverture du capital des établissements publics, étant donné que la maturité de notre processus de développement nous rend désormais aptes à assurer notre équilibre financier grâce aux seuls revenus de la croissance.

Il a également été procédé à la définition de mesures pratiques pour assurer le succès de la place financière de Casablanca, conformément au Vœu de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, en tant que projet visant à assurer le positionnement financier du Maroc sur le plan africain avec un rayonnement international. Ces mesures sont destinées à renforcer l'attractivité à l'égard des investisseurs par le biais d'incitations fiscales conférant au Centre une position concurrentielle avancée.

Parmi les innovations du projet de Loi de Finances en rapport avec l'amélioration du climat des affaires et la mobilisation de l'épargne, le Gouvernement propose des mesures incitatives telles que l'exonération d'impôt pour les bénéfices réalisés dans le cadre des plans d'épargne logement, d'épargne enseignement et d'épargne actions, ainsi que l'exonération fiscale sans conditions au profit des institutions de placement de capital-risque.

Dans le contexte de l'action menée pour le positionnement de notre pays sur les plans économique, financier et stratégique dans ses relations avec son environnement continental et international, une dotation de 200 millions de dirhams, prélevée sur les disponibilités du Fonds de Promotion des Exportations, sera consacrée à l'encouragement des intervenants du secteur privé, plus précisément ceux opérant dans le domaine des exportations, à intensifier leurs efforts en direction des marchés africains, afin de renforcer la position de notre pays au sein de ces marchés, de tirer profit du rythme de croissance encourageant au niveau africain, de diversifier nos partenariats économiques et de trouver de nouveaux débouchés pour nos exportations.

Le Gouvernement prendra également des mesures concernant les procédures de change afin de soutenir le positionnement de nos investisseurs au niveau du continent africain, avec le relèvement du plafond de l'investissement exempté de l'autorisation de l'Office des Changes de 30 millions de dirhams à 100 millions de dirhams.

Dans le domaine de la promotion des petites entreprises, il a été proposé l'adoption d'un taux incitatif réduit, limité à 15 %, au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le projet propose également la mise en place d'un dispositif fiscal incitatif propre à faciliter l'intégration dans le tissu économique des personnes opérant actuellement dans le secteur informel.

Par ailleurs, les associations de micro crédit bénéficieront de la prorogation de la durée de l'exemption de la TVA jusqu'en 2015, ce qui constitue une démarche en phase avec les objectifs du Gouvernement en matière sociale, de création d'emplois et d'encouragement des activités génératrices de revenus.

À l'appui de la stratégie gouvernementale visant le relèvement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, le projet propose une réduction des droits à l'importation au taux minimum de 2,5% pour les équipements et les matériels utilisés pour ces énergies, tout en encourageant l'utilisation des équipements et des appareils permettant la rationalisation de la consommation d'énergie.

Ces mesures fiscales visent à renforcer l'attractivité et la compétitivité de notre économie nationale, à développer notre tissu entrepreneurial et à créer des opportunités d'emploi, autant qu'elles s'intègrent dans la conception de la réforme fiscale à mettre en œuvre d'une façon progressive afin d'asseoir les bases d'un système plus équilibré, plus flexible et plus apte à créer les conditions optimales pour la création des richesses, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction des taux d'imposition. Par ailleurs, il est proposé l'adoption des nouvelles procédures pour améliorer les relations entre l'Administration et les contribuables telles que la création d'une Charte du contribuable précisant ses droits et ses obligations en matière de révision fiscale, outre la mise en place d'un système préférentiel en faveur des entreprises se trouvant en position fiscale régulière.

Monsieur le Président
Mesdames les Honorables Représentantes
Messieurs les Honorables Représentants

Nous allons continuer à œuvrer, à travers le projet de Loi de Finances pour l'année 2011, à la consolidation des acquis obtenus grâce à la mise en œuvre d'une politique volontariste et à la prise de décisions courageuses consistant à soutenir la croissance et diversifier ses sources, à poursuivre la réalisation des réformes et à améliorer les équilibres sociaux tout en veillant à la stabilité du cadre macro-économique.

En conséquence, le projet de Loi de Finances a été formulé de façon à répondre à ces priorités. Ainsi, l'investissement public continuera d'être soutenu puisqu'il connaîtra une augmentation de 5 milliards de dirhams pour atteindre 167,3 milliards de dirhams, dont 53,8 milliards de dirhams au titre du Budget Général, afin de permettre la poursuite de la réalisation des grands chantiers, des stratégies sectorielles et des réformes structurelles parallèlement à la promotion du développement humain.

Les chantiers les plus importants programmés au titre de l'année 2011 se résument comme suit :

*domaine des routes et autoroutes: 6,5 milliards de dirhams.

- poursuite de la réalisation du programme des autoroutes à travers la mise en service de l'autoroute Fès - Oujda (320 km), la poursuite de la réalisation de la troisième voie de l'autoroute Casablanca - Rabat (60 km) ainsi que de l'axe Tit Mellil - Berrechid - Beni Mellal (203 km) et la voie de contournement de Rabat (41 km) ;
- poursuite de la réalisation de la dernière tranche de la rocade côtière Méditerranéenne entre Tétouan et Jebha sur une distance de 120 km;
- lancement de la voie expresse entre Taza et Al Hoceima.

*domaine des ports: 3,9 milliards de dirhams.

- poursuite de la réalisation du deuxième port à conteneurs du complexe portuaire Tanger Med, ce qui permettra d'augmenter la capacité du complexe de 5 millions de conteneurs supplémentaires;
- lancement de la réalisation du port de Safi pour répondre aux besoins pressants de l'Office National de l'Electricité et pour accompagner les besoins de développement des deux Régions Doukkala-Abda et Marrakech-Tensift-El Haouz;
- Achèvement des travaux portuaires de la lagune de Marchica.

*domaine des chemins de fer : 7,1 milliards de dirhams.

- lancement des travaux du TGV devant assurer la liaison entre Tanger et Casablanca en plus de la poursuite de la modernisation du réseau, l'acquisition de nouveaux matériels et la mise à niveau des gares.

Outre la poursuite de la réalisation des grands chantiers, l'effort d'investissement portera sur la mise en œuvre des politiques sectorielles, l'accélération des réformes structurelles destinées à moderniser les structures productives et économiques du pays, la diversification des sources de la croissance, la création d'emplois et le renforcement de nos capacités d'exportation afin de conforter la position du Maroc pour l'étape de l'après-crise.

Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la «Stratégie Nationale Logistique » visant à renforcer la compétitivité logistique de l'économie nationale à travers la réduction des coûts de la logistique pour les ramener de 20 % du PIB actuellement à 15 % à l'horizon 2015.

Les crédits d'investissement mobilisés à cet effet par les différents acteurs s'élève à 3 milliards de dirhams pour l'année 2011.

L'enveloppe globale d'investissement nécessaire pour le financement de cette stratégie est estimée à 63 milliards de dirhams pour la période 2010-2015, dont 18 milliards de dirhams à mobiliser par l'Etat et les Etablissements publics, soit une moyenne annuelle de 3 milliards de dirhams.

Dans le cadre du Plan « Maroc Vert » visant à créer une évolution qualitative du secteur agricole qui constitue l'un des principaux piliers du développement au Maroc, l'accent sera mis, au cours de l'année 2011, sur la poursuite des efforts de l'Etat à travers le Fonds de Développement Agricole pour l'incitation de l'investissement privé notamment dans les filières de production à haut rendement ainsi que sur la poursuite des travaux concernant la reconversion du mode d'irrigation en passant de l'irrigation de surface à l'irrigation localisée sur une superficie de 38 000 ha, et le rattrapage des retards existant dans l'équipement des terres situées à l'aval des barrages sur une superficie estimée à 35 000 ha.

L'enveloppe d'investissement consacrée au secteur agricole a été augmentée de 17,5 %, passant de 5,7 milliards de dirhams en 2010 à 6,7 milliards de dirhams en 2011.

De même, la mise en œuvre de la politique de l'eau vise la protection et le renforcement des infrastructures concernant l'eau potable en milieu urbain, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable du monde rural outre le développement du secteur de l'assainissement liquide. L'enveloppe d'investissement consacrée à cet effet est estimée à 7 milliards de dirhams.

Par ailleurs, le Gouvernement, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi contenu dans son dernier discours Du Trône s'attachera à traduire les grandes orientations concernant l'élaboration de la Charte Nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable dans un projet de loi cadre. Les crédits

d'investissement alloués au secteur de l'environnement au titre de l'année 2011 s'élèvent au total à 800 millions de dirhams.

Dans le domaine des pêches maritime, il sera procédé à la poursuite de la mise en œuvre des programmes retenus dans le cadre de la stratégie Halieutis à travers le renforcement des infrastructures par le biais de l'accélération du rythme de réalisation des pôles de compétitivité, l'achèvement de la réalisation de 40 points de débarquement et de villages de pêcheurs outre la conservation des ressources grâce au développement d'un plan national pour l'observation de la qualité des poissons et la limitation de la pêche non autorisée et non réglementaire.

Les crédits d'investissements affectés à ce secteur pour l'année 2011 s'élève à 600 millions de dirhams.

Afin de renforcer l'efficacité de la gestion énergétique, il sera procédé à l'achèvement du Plan National d'Actions Prioritaire dans le domaine de l'électricité visant à relever la capacité de production de 4000 MW outre la poursuite de la mise en œuvre deux programmes ambitieux consistant dans le projet marocain d'énergie solaire d'un coût de 70 milliards de dirhams et le projet d'énergie éolienne d'un coût de 16 milliards de dirhams en vue de porter à l'horizon 2020 la participation des énergies renouvelables à 42 % de la production nationale d'électricité.

Il convient de signaler que l'enveloppe d'investissement consacrée au secteur de l'énergie s'élève pour l'année 2011 à 7,8 milliards de dirhams.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, il est prévu la poursuite de la réalisation des plates-formes industrielles intégrées, soit 11 unités sur les 16 programmées, outre la poursuite de la réalisation des zones d'activités industrielles. Il est également prévu l'achèvement des travaux de construction du complexe industriel Renault.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Maroc numérique » à travers les programmes « GENIE » et « INJAZ » ainsi que l'encouragement de l'utilisation des technologies de communication dans les petites et moyennes entreprises à travers le soutien des entreprises travaillant dans ce domaine.

Le secteur de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies bénéficie d'une enveloppe d'investissement de 667 millions de dirhams au titre de l'année 2011.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, et afin de consolider les résultats satisfaisants enregistrés au titre de la Vision 2010, le Gouvernement s'attachera, conformément aux Hautes Instructions Royales, à entamer la réalisation de la Vision 2020 qui devrait introduire des évolutions qualitatives au sein du secteur du tourisme afin de renforcer l'attractivité de notre pays et de consolider les bases d'un tourisme durable.

D'autre part, il sera procédé à la poursuite au cours de l'année 2011 au renforcement de la capacité d'accueil qui devrait atteindre 180.000 lits contre 97.000 lits en 2001 à travers la poursuite de la réalisation du Plan Azur, du Plan Biladi pour le tourisme intérieur et du Plan Mada'in.

L'enveloppe consacrée à ce secteur pour l'année 2011 s'élève à 396 millions de dirhams.

En relation avec le secteur du tourisme, il est prévu la poursuite de la réalisation des chantiers ouverts dans le cadre de la Vision 2015 dans le secteur de l'artisanat à travers le renforcement des infrastructures concernant les villages et les complexes d'artisanat, l'encouragement de l'émergence d'opérateurs de référence et l'intensification des efforts de promotion sur les plans national et international, outre le renforcement de la formation par la création de l'Institut Supérieur de l'Artisanat à Marrakech.

Les crédits d'investissements prévus au titre de ce secteur pour l'année 2011, s'élève à 300 millions de dirhams.

Par ailleurs, à titre de consécration des nouvelles orientations visant la modernisation de la gestion des finances publiques dans le sens du renforcement de son efficacité et de sa transparence, le Gouvernement a élaboré une vision globale pour la réforme de la loi organique des finances axée sur le renforcement de la bonne gestion publique, l'approfondissement de la transparence des finances publiques et le renforcement du rôle du Parlement. Le projet correspondant sera soumis à la procédure de l'approbation dans les quelques semaines à venir.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

En ligne avec l'importance attachée en permanence aux secteurs sociaux, le projet de loi de finances consacre la poursuite du soutien de la solidarité sociale, du développement humain, de l'emploi productif, de l'enseignement utile, la mise en œuvre optimale de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, l'octroi d'une assistance financière directe au profit des couches nécessiteuses, la promotion du monde rural, la résorption des bidonvilles et la facilitation de l'accès à l'habitat social et économique afin de mettre fin aux différentes manifestations de la marginalisation et de la pauvreté et de garantir la dignité du citoyen.

Dans ce cadre, le secteur de l'enseignement bénéficiera d'une enveloppe de l'ordre de 48 milliards de dirhams afin de permettre la poursuite de la réalisation des programmes d'urgence retenus au titre de l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, afin de renforcer l'égalité des chances entre les différentes couches de la population et faire face aux besoins diversifiés et croissants en ressources humaines du tissu économique national.

De même, une enveloppe de 11 milliards de dirhams sera allouée au secteur de la santé pour lui permettre de poursuivre la réalisation et la mise à niveau des infrastructures hospitalières notamment les établissements des soins de santé de base, l'accélération de la réalisation des hôpitaux universitaires de Marrakech et Oujda, outre l'intensification des programmes de santé pour améliorer les indicateurs de notre pays dans ce domaine, dont notamment les indicateurs concernant la réduction de la mortalité à la naissance afin de la ramener à 32,2 pour mille, contre le taux 40 pour mille enregistré en 2008, outre la poursuite de l'élargissement de la couverture sanitaire au profit des étudiants et des personnes exerçant des professions libérales et des travailleurs indépendants.

Dans le cadre des efforts visant à accélérer de rythme de réalisation des programmes destinés à l'amélioration des offres d'habitat social et d'habitat destiné aux classes moyennes et leur mise en concordance avec le pouvoir d'achat des ménages ciblés, le Gouvernement s'attachera à poursuivre la réalisation de 63.860 unités dans le cadre du programme des logements d'un coût inférieur à 140.000 dirhams, l'extension de la garantie de l'Etat aux classes moyennes et aux marocains résidants à l'étranger outre l'accélération de la réalisation du programme de résorption des bidonvilles pour un montant de 3,1 milliards de dirhams.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, il est prévu la poursuite de la construction de complexes sportifs et le renforcement des structures d'accueil pour l'encadrement de la jeunesse à travers la poursuite de la réalisation des centres socioéducatifs de proximité en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé ainsi que des maisons de jeunes. L'enveloppe allouée à ce secteur s'élève à 1,4 milliards de dirhams.

Dans le domaine de la culture, les efforts seront axés sur la poursuite de la réalisation des grandes structures culturelles dont le nouveau théâtre et le musée des arts modernes de Rabat, l'intensification de la création de complexes culturels locaux, la rénovation des sites historiques et le soutien des activités culturelles et artistiques.

Le secteur de la culture bénéficie d'une enveloppe de 514 millions de dirhams.

Le Gouvernement s'attachera également à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie sociale 2010-2020 à travers les initiatives de l'économie sociale et solidaire, l'intensification des opérations de promotion et de commercialisation de ses produits à travers l'organisation des expositions régionales de commercialisation et le renforcement du système d'information, de la formation et de la recherche scientifique dans ce domaine.

En ce qui concerne la communauté marocaine résidant à l'étranger et conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté Mohamed VI que Dieu l'assiste, le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures et les dispositions complémentaires nécessaires pour finaliser une politique publique efficace et coordonnée

pour la gestion des affaires de nos compatriotes à l'étranger. Il continuera également à développer son partenariat avec la société civile des marocains du monde pour accompagner les programmes socioculturels et éducatifs au sein des pays de résidence.

Dans le but de protéger le pouvoir d'achat des citoyens le Gouvernement continuera de soutenir les prix des produits de base à travers le système de la compensation. L'enveloppe allouée à cet effet s'élève à 17 milliards de dirhams pour l'année 2011 tout en poursuivant la réforme progressive de ce système en vue d'un meilleur ciblage des couches ayant effectivement besoin d'un soutien.

Dans ce cadre, le Gouvernement continuera à cibler les couches les plus nécessiteuses à travers l'allocation d'une enveloppe de 2,9 milliards de dirhams pour l'élargissement de l'accès à l'enseignement à travers la distribution de 4,08 millions de cartables, le relèvement du nombre des bénéficiaires des aides financières aux profits des ménages démunis du monde rural (programme Tayssir) afin de le porter à 660.000 élève en 2011 contre 300.000 en 2010, le relèvement du nombre des bénéficiaires du transport scolaire dans le monde rural à 31.000 élèves. Le Gouvernement s'attachera également à la généralisation progressive de l'assistance médicale en portant la dotation réservée aux médicaments à 1,5 milliards de dirhams.

Dans le même esprit, le Gouvernement poursuivra ses efforts conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste pour donner une nouvelle impulsion à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain afin d'accélérer la réalisation de ses objectifs, l'amélioration de l'efficacité de ses programmes et la viabilité de ses projets. L'enveloppe allouée à cette initiative s'élève à 2,5 milliards de dirhams.

Dans le cadre de l'attention particulière attachée par le Gouvernement au monde rural et aux zones montagneuses, les crédits alloués à cet effet s'élèvent à 20 milliards de dirhams destinés à accélérer l'achèvement des programmes visant à élargir l'accès des populations rurales aux équipements et aux services de base en matière d'enseignement, de santé, d'électricité, d'eau potable, de réseau routier et de communication.

Afin de donner un contenu concret au Vœu de Sa Majesté le Roi de mettre en place un mécanisme efficace de solidarité familiale et de cohésion sociale et dans le souci d'une mise en œuvre optimale des dispositions du Code de la Famille, nous nous apprêtons à soumettre à votre Honorable Assemblée un projet de loi concernant la définition des conditions et des modalités de mise en œuvre du Fonds de l'Entraide Familiale.

Parallèlement, le Gouvernement s'attachera à mettre en œuvre le plan stratégique du secteur du développement social de la famille et de la solidarité basé sur une vision globale et intégrée visant à répondre aux préoccupations des citoyennes et des citoyens, notamment les problématiques liées à l'exclusion et à la vulnérabilité, le travail des enfants, l'intégration des personnes à besoins spécifiques et la relance de la politique de proximité. Les crédits alloués à ce secteur s'élèvent à 585 millions de dirhams.

Afin de permettre la constitution d'une marge suffisante pour pouvoir financer la poursuite de la réalisation des grands chantiers et des stratégies sectorielles tout en continuant à honorer les engagements sociaux du Gouvernement, il a été procédé dans le cadre du projet de Loi de Finances à la réduction des coûts de fonctionnement des Administrations et des Etablissements Publics et à la limitation des créations des postes budgétaires aux stricts besoins pressants des administrations, fixés à 18.800 postes.

Dans ce cadre, les hypothèses adoptées pour l'élaboration du projet de loi de finances portent sur la réalisation d'un taux de croissance de 5% et d'un taux d'inflation de 2%, sur un prix moyen du baril de pétrole de 75 dollars et un prix moyen du gaz liquide de 600 dollars la tonne et sur un taux de change de 8,5 dirhams le dollar.

Le déficit budgétaire prévisionnel serait ramené à 3,5 % contre 4% en 2010, ce dernier taux restant conforme aux prévisions que j'ai présentées devant votre Honorable assemblée lors de la discussion du projet de Loi de Finances 2010.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Honorables Représentants,

Les prévisions du projet de loi de finances confirment en toute objectivité la capacité de notre économie à concilier les contraintes à surmonter pour la concrétisation et la consécration du modèle de développement marocain d'une part et la nécessité de faire face aux conséquences d'une conjoncture instable, avec le souci de tirer profit des possibilités offertes par la reprise économique nationale et internationale d'autre part, ce qui permet de renforcer davantage la confiance dans notre économie nationale, tout en veillant en permanence à la maîtrise des équilibres fondamentaux afin de prévenir toute mise en danger de notre stabilité financière.

Le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de renforcer les acquis sociaux, économiques et financiers de notre pays et d'assurer le succès des réformes structurelles dans tous les domaines, ce qui nous aidera à améliorer notre positionnement dans la cartographie économique qui se dessine au plan mondial, assurer les meilleures conditions pour gérer les exigences de nos multiples partenariats actuels et le développement de nouveaux partenariats ainsi que pour acquérir une plus grande compétitivité propre à nous permettre de jouer un rôle primordial dans notre région et au niveau continental, outre le rôle naturel qui s'impose à notre pays en raison de sa position de trait d'union entre deux continents.

En substance, le projet de loi de finances pour l'année 2011 s'attache à contribuer à la réalisation du but fondamental que Sa Majesté le Roi ne cesse de prôner depuis son accession au trône de ses illustres ancêtres, à savoir assurer la dignité du citoyen en toutes circonstances, la dignité à travers l'emploi ;
la dignité à travers le bien-être social ;
la dignité à travers la justice ;
la dignité à travers l'occupation par notre pays d'un rang qui permet au citoyen marocain d'en être fier dans le concert des nations.

Le Gouvernement reste à votre disposition pour vous présenter tous les éclaircissements nécessaires pour enrichir le débat sérieux et fructueux autour des dispositions de ce projet et souhaite plein succès à vos travaux.